



Plan Local d'Urbanisme

PLU approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 12 décembre 2016

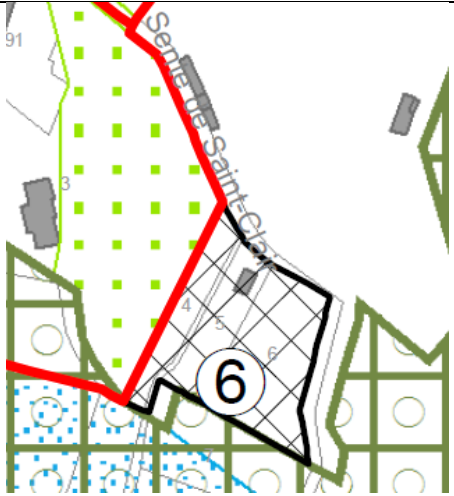
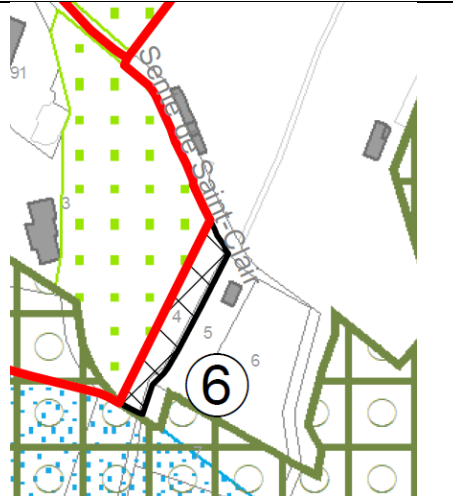
Modification du PLU

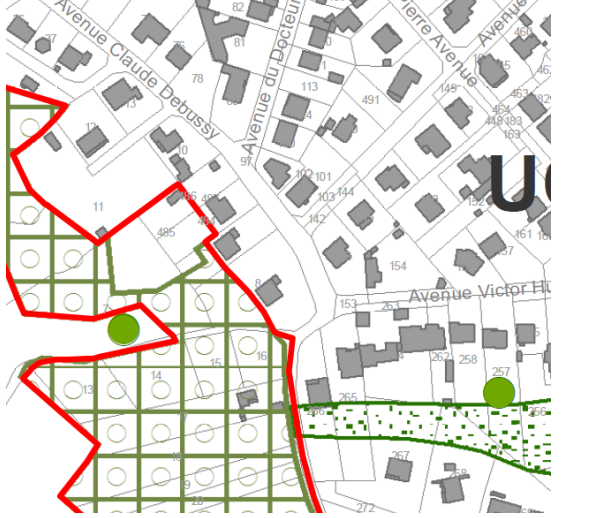
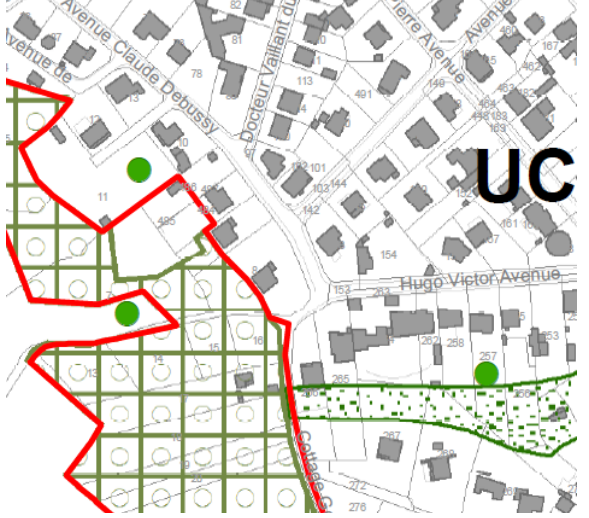
5. Extraits du plan de zonage modifié

Modification du PLU approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 17 décembre 2018



1. Ajuster le plan de zonage notamment pour renforcer la prise en compte de l'environnement et des espaces paysagers

Pièces	Objet de la modification																																																								
Plan de zonage	Revoir la délimitation de l'emplacement réservé n°6 - Sente de Saint-Clair																																																								
Extrait du plan de zonage avant / après modification																																																									
Avant modification	Après modification																																																								
 <p>Emplacement réservé (au titre de l'article L.151-41 du Code de l'urbanisme)</p> <table border="1"> <caption>Tableau des emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 du Code de l'urbanisme</caption> <thead> <tr> <th>Numéro</th> <th>Destination</th> <th>Surface approximative en m²</th> <th>Bénéficiaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Placette de retournement</td> <td>240</td> <td>Commune</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Placette de retournement de la rue de la Butte Espagnole</td> <td>320</td> <td>Commune</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Aménagement de la place et des abords de l'église</td> <td>155</td> <td>Commune</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Élargissement de voies</td> <td>2 m de profondeur calculés à partir de l'emprise de la voie publique</td> <td>Commune</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Aménagement d'espaces publics</td> <td>1 730</td> <td>Commune</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>Aménagement environnemental en lien avec la zone humide proche</td> <td>2 011</td> <td>Commune</td> </tr> </tbody> </table>	Numéro	Destination	Surface approximative en m ²	Bénéficiaire	1	Placette de retournement	240	Commune	2	Placette de retournement de la rue de la Butte Espagnole	320	Commune	3	Aménagement de la place et des abords de l'église	155	Commune	4	Élargissement de voies	2 m de profondeur calculés à partir de l'emprise de la voie publique	Commune	5	Aménagement d'espaces publics	1 730	Commune	6	Aménagement environnemental en lien avec la zone humide proche	2 011	Commune	 <p>Emplacement réservé (au titre de l'article L.151-41 du Code de l'urbanisme)</p> <table border="1"> <caption>Tableau des emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 du Code de l'urbanisme</caption> <thead> <tr> <th>Numéro</th> <th>Destination</th> <th>Surface approximative en m²</th> <th>Bénéficiaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Placette de retournement</td> <td>240</td> <td>Commune</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Placette de retournement de la rue de la Butte Espagnole</td> <td>320</td> <td>Commune</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Aménagement de la place et des abords de l'église</td> <td>155</td> <td>Commune</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Élargissement de voies</td> <td>2 m de profondeur calculés à partir de l'emprise de la voie publique</td> <td>Commune</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Aménagement d'espaces publics</td> <td>1 730</td> <td>Commune</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>Aménagement environnemental en lien avec la zone humide proche</td> <td>500</td> <td>Commune</td> </tr> </tbody> </table>	Numéro	Destination	Surface approximative en m ²	Bénéficiaire	1	Placette de retournement	240	Commune	2	Placette de retournement de la rue de la Butte Espagnole	320	Commune	3	Aménagement de la place et des abords de l'église	155	Commune	4	Élargissement de voies	2 m de profondeur calculés à partir de l'emprise de la voie publique	Commune	5	Aménagement d'espaces publics	1 730	Commune	6	Aménagement environnemental en lien avec la zone humide proche	500	Commune
Numéro	Destination	Surface approximative en m ²	Bénéficiaire																																																						
1	Placette de retournement	240	Commune																																																						
2	Placette de retournement de la rue de la Butte Espagnole	320	Commune																																																						
3	Aménagement de la place et des abords de l'église	155	Commune																																																						
4	Élargissement de voies	2 m de profondeur calculés à partir de l'emprise de la voie publique	Commune																																																						
5	Aménagement d'espaces publics	1 730	Commune																																																						
6	Aménagement environnemental en lien avec la zone humide proche	2 011	Commune																																																						
Numéro	Destination	Surface approximative en m ²	Bénéficiaire																																																						
1	Placette de retournement	240	Commune																																																						
2	Placette de retournement de la rue de la Butte Espagnole	320	Commune																																																						
3	Aménagement de la place et des abords de l'église	155	Commune																																																						
4	Élargissement de voies	2 m de profondeur calculés à partir de l'emprise de la voie publique	Commune																																																						
5	Aménagement d'espaces publics	1 730	Commune																																																						
6	Aménagement environnemental en lien avec la zone humide proche	500	Commune																																																						
Justifications																																																									
<p>L'emplacement réservé n°6, destiné à l'aménagement environnemental en lien avec une zone humide proche, est ajusté dans la zone naturelle (N), de manière à tenir compte de la topographie. En effet, il s'avère que la partie Est, topographiquement trop élevée, n'est pas adaptée à un tel aménagement tel qu'il avait été envisagé lors de la révision du PLU. Seule la partie ouest est conservée sur une superficie de 500 m² (au lieu de 2011 m² initialement), après acquisition, le site pourra être aménagé par le SIAHVY, en lien avec l'objectif global de protection des zones humides de la commune (extrait du PADD : « <i>Garantir la sauvegarde et l'amélioration du fonctionnement des zones humides</i> »), porté à l'échelle régionale par le SRCE.</p>																																																									

Pièces	Objet de la modification
Plan de zonage	Ajouter un arbre remarquable à protéger à l'arrière de l'avenue de Beauséjour.
Extrait du plan de zonage avant / après modification	
Avant modification	Après modification
 <p data-bbox="199 929 478 974">● Arbre isolé (L.151-23)</p>	 <p data-bbox="813 929 1093 974">● Arbre isolé (L.151-23)</p>
Justifications	
<p>Lors de la révision du PLU, une quinzaine d'arbres remarquables ont été repérés sur le plan de zonage. Leur protection est assurée réglementairement au titre de l'article L 151-23 du Code de l'urbanisme. Ces arbres participent à l'aspect paysager de qualité du territoire, et font partie intégrante de l'identité de Gometz le Châtel. Ils sont repérés en tant que patrimoine environnemental et paysager. Un arbre avait été omis dans ce repérage. Il est proposé de le repérer et d'assurer sa protection au même titre que les autres arbres repérés</p>	